

226C0864
FR0000060451-FS0544

18 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

INSTALLUX S.A.
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 17 juin 2026, la société à responsabilité limitée Financière CCE¹ (Chemin du Bois Rond, 69720 Saint Bonnet de Mure) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 juin 2026, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société INSTALLUX S.A.² et détenir 255 291 actions INSTALLUX S.A. représentant autant de droits de vote, soit 91,14% du capital et des droits de vote de cette société³

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INSTALLUX S.A. sur le marché dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par le déclarant⁴.

¹ Société à responsabilité limitée détenue par le concert familial Canty (cf. D&I 218C1906 du 28 novembre 2018).

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 1^{er} septembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé de 280 099 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. D&I 226C0830 du 11 juin 2026.